

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2025

Délibération DCS 2025-03

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 avril 2025**

Date de convocation : **08 avril 2025**
Heure de début de séance : **18h05**
Secrétaire de séance : **Mme Martine Caron**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Million ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Marcel Chaneac ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Benjamin Bizet; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet ; Murielle Fimes ; Philippe Lefevre; Gauthier Nancelle ; Jean Obry ; Lydia Doinel ; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Eyméric Bizet ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Valérie Boitel à Michel Millon, de Roger Parzybut à Jean-Marie Carré ; de Bruno Legrand à Frédérick Boquet, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

OBJET : Adhésion au CNAS pour les retraités du syndicat

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et plus précisément l'article L731-4 définissant le rôle de l'organe délibérant pour déterminer l'action sociale envers ses agents,

Considérant la volonté du SIAEP de Guerbigny de proposer aux agents retraités d'intégrer la liste des bénéficiaires du CNAS,

Monsieur le Président rappelle que la comité syndical à depuis longtemps approuvé l'adhésion du SIAEP de Guerbigny au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette adhésion vise exclusivement les agents ayant un emploi permanent à temps complet ou incomplet ; seuls le salariés concernés à l'époque.

Or le CNAS permet à ses bénéficiaires (actifs mais aussi retraités) d'améliorer leur situation en profitant d'un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, chèques réduction...). En contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget du syndicat, le Président propose d'élargir l'adhésion au CNAS aux retraités du SIAEP de Guerbigny.

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité

- Acceptent l'adhésion au CNAS pour les agents retraités,
- Approuvent la prise en charge par le SIAEP de Guerbigny de la cotisation pour ses bénéficiaires retraités,
- Autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Membres en exercice :	83	Votants :	49
Présents :	45	Pour :	49
Absents :	38	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Pour extrait conforme

Le Président, Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/04/2025 et transmission par voie dématérialisée le 17/04/2025. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.